

---

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 5 (1977)

DOI: 10.11588/fr.1977.0.48960

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

Villis einschlägige Studien von Theodor MAYER und Klaus VERHEIN genannt werden, so hätte gerade für den ins Auge gefaßten Benutzerkreis ein Hinweis auf die prachtvolle Faksimile-Ausgabe durch Carlrichard BRÜHL, nebst Transkription und wertvollen Erläuterungen, ihren Platz gehabt.

Einen relativ strengen Maßstab bei übersetzten Quellentexten anzulegen, unter der hier gegebenen Voraussetzung, daß die Seriosität des Unternehmens solche Mühe rechtfertigt, ist heute darum angezeigt, weil solche Ausgaben angesichts weiter (jetzt auch in Italien) schwindender Voraussetzungen an Lateinkenntnissen zu einer stets wichtiger werdenden Rolle berufen sind, die sie in den USA zum Teil schon erfüllen. Mangel an Lateinkenntnissen darf nicht zu völliger Vernachlässigung und Unkenntnis im Bezug auf Altertum und Mittelalter im Unterricht an Schulen und Hochschulen führen – aus bloßen Übersetzungshilfen werden übersetzte Quellenauswahlen zu Arbeitsmaterial von Übungen mit Ausnahme der Seminare, die der Ausbildung von Forschern gewidmet sind. Es ist dies der Grund, warum wir schon ein deutsches, großes Unternehmen dieser Art, bei mancher Kritik im einzelnen, nachdrücklich in dieser Zeitschrift ermutigt haben (s. FRANCIA 2, 739 ff.), und warum wir hoffen, daß eine englische Quellenreihe, die nicht nur englische Geschichte berücksichtigt, weiter so gute Bearbeiter und laufend die nötigen Ergänzungen und Verbesserungen finden möge.

Karl Ferdinand WERNER, Paris

Die Urkunden der burgundischen Rudolfinger, bearbeitet von Theodor SCHIEFFER unter Mitwirkung von Hans Eberhard MAYER, München (Selbstverlag der Monumenta Germaniae historica) 1977, in – 4°, XIX–496 p. (Monumenta Germaniae historica. Regum Burgundiae e stirpe Rudolfina diplomata et acta).

Le volume dont nous célébrons ici l'édition, constituait une manière d'Arlésienne de la diplomatique: depuis plus de dix ans, le sachant rédigé et prêt pour l'impression, les historiens du haut Moyen Age en parlaient, mais il ne se décidait pas à paraître. Et l'on comprend mieux encore l'impatience des spécialistes du royaume de Bourgogne, si l'on observe que c'est en 1938, déjà, que Th. Schieffer avait reçu mission des *Monumenta* de préparer cette édition, et que, dès 1942, introduction, étude de chancellerie et établissement de la majeure partie des actes étaient réalisés! Les malheurs de la guerre interrompirent alors l'œuvre, détruisant ou égarant les manuscrits. L'entreprise ne fut relancée, sur frais à peu près nouveaux, qu'en 1956, lorsque H. E. Mayer lui apporta son active collaboration. Mais, des recherches dès lors élargies (découverte, tardive, de la thèse intégrale de Th. Dufour, *Etude sur la diplomatique royale de Bourgogne jurane*, conservé à la Bibliothèque nationale de Paris; consultation, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de notes de Poupardin, qui, jadis, n'avait pu mener à bien l'édition de ces mêmes actes) ne firent que confirmer l'excellence des travaux effectués en 1938–1942: deux nouveaux

diplômes royaux seulement s'ajoutèrent alors au stock déjà connu. Mais, alors que le corps de l'ouvrage (p. 1-414 actuelles) pouvait être enfin livré à l'imprimeur (on était en 1964/1965), de nouveaux retards intervinrent: discussions, procès même, avec les imprimeurs; difficultés éprouvées par deux ou trois collaborateurs successifs dans la mise au point des index, et principalement celui des noms propres. Terminés en 1974 seulement, ces index avaient révélé plusieurs erreurs dans la partie principale; il fut cependant impossible d'y rien corriger car, pour éviter tout nouvel accroissement des frais, l'*imprimatur* de celle-ci avait dû être donné dès 1972, qui est aussi la date où s'arrête la bibliographie recensée p. 381-414: d'où quelques indications bibliographiques plus récentes, p. XIV de l'avant-propos, où Th. Schieffer narre les vicissitudes que nous venons de résumer; d'où, surtout, plus de deux pages de *corrigenda*, p. XVII-XIX, peu satisfaisantes du point de vue Formel.<sup>1</sup>

Mis à part ces défaillances très mineures, le corpus des actes des trois Rodolphe et de Conrad le Pacifique n'a pu que bénéficier d'une gestation presque trentenaire qui, face aux recueils habituels des *Monumenta*, lui vaut une certaine originalité de contenu en même temps qu'un élargissement sensible. Ces développements exceptionnels, qui affectent d'une part l'introduction, où trente-cinq pages sont consacrées à l'histoire générale des rois de Bourgogne éclairée par leurs actes et diplômes, et, d'autre part, le choix des catégories diplomatiques retenues pour l'édition, étaient nécessités par la faiblesse du nombre des diplômes royaux transmis jusqu'à nous de ces souverains, dont la mauvaise fortune aura donc été aussi posthume.

Il s'agissait, en effet, d'étoffer sensiblement les 93 actes seulement conservés sur tous ceux que, durant près de cent cinquante ans de règne, ont donnés les quatre rois bourguignons. Encore, sur ces résidus, ne compte-t-on que 73 diplômes originaux *stricto sensu*, le reste étant composé de 4 *placita*, une lettre et 15 actes qui, tout en émanant du roi, prennent plutôt la forme des chartes privées. Non contents d'avoir en outre détecté quelque 22 actes perdus, soit près du cinquième du total connu de la production royale (13 autres *deperdita* parfois évoqués par les historiens sont éliminés dans les »indications complémentaires«, p. XVIII et 357-359), les éditeurs, faisant feu de tout bois, ont donc inclus dans le corpus 2 actes du premier Rodolphe, antérieurs à sa royauté, un acte de la reine Berthe, 8 de la reine Irmingarde (dont 6 postérieurs à 1032, car elle survécut plus de vingt-cinq ans à Rodolphe III) et, surtout, 47 actes privés (la moitié environ concernant Saint-Maurice), qui, pour n'émaner pas directement d'un roi de Bourgogne, ont été établis sur son intervention ou avec son approbation (une fois celle d'une reine), et prennent ainsi valeur de diplômes

<sup>1</sup> Ajoutons que, dans le tableau de concordance des actes entre la numérotation Dufour et la numérotation nouvelle *M.G.H.*, p. 379-380, les *D. Burg.* n° 50, 55, 54, 83 et 97 auraient dû être imprimés en caractères gras (symbole des originaux ou prétendus tels). Par ailleurs, pour respecter la chronologie des actes, on aurait pu, dans ce même tableau, et sans dommage pour la concordance, distribuer autrement les premiers numéros: par exemple, placer le DUFOUR 3 (= *D. Burg.* 2, avant 888) après le *D. Burg. cons.* 19 (885), puis DUFOUR 4 (= *D. Burg.* 3, 888) avant *D. Burg. cons.* 20 (892), etc.

royaux indirects. Ainsi aboutit-on au nombre de 173 actes publiés (ou mentionnés dans les *deperdita*): les 14 actes (dont deux perdus) que Rodolphe II souscrivit comme roi d'Italie, publiés scientifiquement, dès 1910, par Schiaparelli, n'ayant pas été reproduits ici (est-il permis de le regretter, pour des raisons de commodité de consultation?), et 5 autres textes ayant été éliminés de ceux retenus par Dufour (qui aboutissait à 154 numéros), ce sont finalement 38 actes »nouveaux« par rapport à ce dernier, qui sont pris en considération par Th. Schieffer: 7 diplômes authentiques (dont 2 originaux, n° 31 et 116), 2 diplômes partiellement falsifiés, 16 actes perdus et 13 chartes privées évoquant une intervention royale.

Si le mauvais sort a beaucoup affecté en quantité le legs diplomatique des Rodolphiens, il l'a bien épargné en qualité: sur les 93 actes royaux conservés, 20, en effet (plus du cinquième), existent encore en originaux (parmi lesquels Cluny se taille la meilleure part, avec les n° 3, 27, 30, 83 et 120, alors qu'un seul concerne la Comté, n° 122), sans compter 3 copies figurées et 2 faux originaux. Il suffit d'ailleurs d'ajouter 3 ou 4 diplômes falsifiés en partie seulement, pour s'apercevoir que ces souverains de peu d'envergure ont peu tenté les faussaires et bénéficient donc d'une excellente tradition. Pour ce qui est des actes transmis sous forme de simples copies, 9 seulement le sont par des copies isolées anciennes (2 concernent la Comté, n° 9 et 23), alors que plus du quart des diplômes auraient péri, si les érudits d'Ancien régime ne les avaient copiés (ainsi les n° 4, 11, 43, 114 et 119, grâce à P.-Fr. Chifflet). Mais la source principale de la transmission des textes rodolphiens (plus du tiers) est constituée par les cartulaires médiévaux, tels ceux de Saint-Bénigne et de Cluny, pour ne citer que des établissements bourguignons.

C'est que, parmi les destinataires des diplômes rodolphiens, auxquels il faut assimiler les parties en cause dans les chartes privées retenues par les éditeurs, les personnes et les institutions des deux Bourgogne apparaissent fréquemment, d'où l'intérêt de ce volume pour la recherche historique de ces deux provinces: ainsi, sur les 173 documents édités, 26 regardent-ils Cluny, de près ou de loin (par l'intermédiaire d'une dépendance helvète de l'abbaye, par exemple, ou par une simple incidence archivistique), tandis que les lieux et les dignitaires du comté de Bourgogne sont concernés par une quinzaine d'actes, dont l'un est compris dans les précédents, et deux sont en même temps relatifs à Saint-Bénigne de Dijon; un acte, enfin, vient du chartrier de Tournus. Cette présence bourguignonne et »comtoise« dans les actes des Rodolphiens, qui n'est pas surprenante pour la Comté, partie intégrante du Royaume dès 888, ne doit pas l'être non plus pour le duché, en raison des liens tissés entre lui et le royaume de Bourgogne, liens religieux surtout, venant doubler et prolonger des liens familiaux noués au plus haut niveau (la sœur de Rodolphe I<sup>er</sup>, par exemple, épousa Richard le Justicier, tandis que les comtes de Mâcon devenaient peu à peu, aussi, ceux du Jura »bisontin«).

Cette présence des hommes et des choses de Bourgogne cisjurane au sein du matériel publié a conduit l'éditeur à nous proposer quelques aperçus nouveaux sur l'influence véritable exercée par les rois de Bourgogne dans la partie

la plus occidentale de leur royaume où, traditionnellement, on voyait peu leur empreinte, bien que ces *pagi séquanais* en train de se condenser en un comté de Bourgogne à la forte identité, eussent précisément constitué, après l'Outre-Jura helvète, le primitif noyau de leur domination. Le fait même que cette façade »comtoise« de la politique rodolphienne ne soit vraiment mise en lumière par leurs diplômes qu'aux deux extrémités de la courbe sesquicentenaire de celle-ci, montre assez la permanence de l'intérêt des rois de Bourgogne pour cette région. Au début de la dynastie, tout d'abord, toute une série de notations séquanaises émaillent en effet les actes passés jusque vers 900. Si les aperçus qu'en tire l'auteur n'ont pas le mérite de la nouveauté absolue, du moins ont-ils sur quelques études antérieures, partielles et dispersées, l'avantage d'une présentation systématique et intégrée à une vue globale des choses, à savoir la politique bien marquée de Rodolphe I<sup>er</sup> en direction de l'ouest. Dans ce sens vont: les deux confirmations à l'abbé de Gigny, Bernon, en Escuens, en 888–890 et 903 (n° 13 et 9); en 893 (n° 4), la donation au prêtre Faroux de l'église Saint-Maurice, sise en Portoï, dans une *villa Coldranico*, Cordonnet (Haute-Saône, comm. Montarlot-lès-Rioz), selon une identification récente des historiens locaux, plutôt que Chauvirey, identification du P. Chifflet reprise par Th. Schieffer; et, surtout, la présence de l'archevêque de Besançon, Thierry, à la tête de la chancellerie royale durant au moins les cinq premières années du règne: relevons ici la prudence de l'éditeur devant l'identification traditionnelle entre le notaire Bérenger, alors actif dans cette chancellerie, et l'archevêque homonyme de Besançon, successeur de Thierry (il souscrit le diplôme n° 25).

Respectons ensuite le silence, relatif, des actes conservés, et passons rapidement sur le grand siècle durant lequel le Jura disparaît ensuite à peu près complètement de la documentation rodolphienne, elle même très réduite en général (presque aucun acte pour les dix dernières années de Rodolphe I<sup>er</sup>; cinq textes seulement pour Rodolphe II, en dehors des actes italiens), ou inégalement répartie, sous Conrad le Pacifique (le matériel conservé se concentre dans les années quarante, soixante et soixante-dix/quatre-vingts du X<sup>e</sup> siècle). Signalons pourtant la présence, - attendue dans ce recueil, en raison de la médiocrité des vieilles éditions disponibles -, de la grande confirmation de Conrad pour l'Eglise de Besançon, datable de 967 (n° 43), et celle de la concession, réalisée en 942–943, par le monastère Saint-Maurice d'Agaune, en faveur de la famille des comtes de Mâcon-Salins, en Escuens et Varais, acte dont la présence s'explique par le consentement du roi qui y est évoqué: soulignons que l'éditeur dédouble en fait cet acte en deux textes successifs (n° 64–65), alors que la plupart de ses prédécesseurs, utilisant un mauvais manuscrit, n'y avait vu qu'une seule charte.

Mais, répondant symétriquement à la coloration cisjurane des débuts de la dynastie, c'est la fin de celle-ci qui nous apporte la seconde et ultime récolte majeure de notations comtoises dans ce corpus, importance qui ne découle pas seulement de la quantité croissante des matériaux conservés du règne de Rodolphe III, et de leur meilleure répartition chronologique, mais provient

aussi d'une politique royale plus volontaire qu'on ne le croyait naguère; entre 1020 et 1032, en effet, sept textes nous montrent un singulier regain d'activité de la chancellerie royale en direction de la Bourgogne: confirmation (ou donation) en faveur de Saint-Oyan-de-Joux en 1020 (n° 132); confirmation de donations salinoises faites à Saint-Bénigne de Dijon par Otte-Guillaume et son fils Renaud (1026, n° 118), puis par Hugues de Salins (1031-1032, n° 128); donation à Cluny de Saint-Nicolas de Vaux-sur-Poligny, en 1028 (n° 121); donation (ou confirmation) en faveur d'Ermenbourg, veuve d'Humbert et mère de Hugues de Salins, en 1026/1028 (n° 119), puis en faveur de Hugues lui-même, alors chapelain du roi, en 1028-1031 (n° 135), et en 1029 (n° 122, concernant Saint-Anatoile de Salins). Mais les informations des actes de Rodolphe III sur le comté de Bourgogne dépassent le niveau des établissements religieux ou de l'aristocratie locale, elles nous révèlent au moins deux interventions personnelles du roi à l'ouest du Jura: c'est là, sans doute, que réside la grande nouveauté de cette publication, en ce qui concerne cette région, car ces interventions reposent sur une identification nouvelle du lieu de *Logis (castello)*, d'où sont datés trois actes de Rodolphe III. Alors que l'identification traditionnelle traduisait ce nom par Les Loges (Suisse, cant. Neuchâtel), s'accordant bien à la faible amplitude connue des déplacements de la cour, Th. Schieffer, à la suite de H. E. Mayer, n'hésite pas, en effet, à voir en ce toponyme le lieu de La Loye, en pleine Comté donc (vers Dole), dévoilant du même coup des audaces inconnues de Rodolphe III: ainsi, au début de 1016, sa présence en ce lieu (n° 108) devrait être replacée dans le contexte de ses luttes contemporaines contre Otte-Guillaume; ce n'est qu'après être venu sur le terrain même, tenter d'affirmer son autorité et d'appuyer, peut-être, l'arrivée sur le siège métropolitain de Besançon de son propre chapelain, Bertaud, contré par le comte, que Rodolphe III, ayant finalement échoué, se serait rendu vers l'empereur à Strasbourg, où on le rencontre au printemps. Le second passage du roi à *Logis/La Loye*, en 1029 (n° 121-122), s'expliquerait au contraire par sa réconciliation avec le comte, Renaud I<sup>er</sup>, fils d'Otte-Guillaume, bientôt suivie de la promotion de Hugues de Salins sur le siège de Besançon: ce roi qu'on nous dépeignait dépouillé de tout pouvoir et disparu de la grande scène avant même sa mort, réussit donc finalement en 1031 là où il avait échoué en 1016, indépendamment, bien sûr, des appuis germaniques qui se profilent à l'arrière-plan.

Même si cette identification de La Loye doit rester hypothétique, ce seul exemple montre assez tout l'intérêt que de telles vues novatrices, s'ajoutant à une grande virtuosité dans la synthèse d'informations picorées à de multiples sources, prêtent au survol historique d'ensemble que l'éditeur a tenu à présenter dans le volume même où sont publiés les actes qui sont à sa base: cette méthode, exceptionnelle dans le cadre des *Monumenta*, ne saurait être trop louée en l'occurrence, car elle évite bien des manipulations bibliographiques secondaires. D'autres que nous, diront ailleurs l'excellence de ces généreux présents, s'agissant d'autres provinces du royaume de Bourgogne, ou d'autres points de vue du technicien, à commencer par le diplomate, qui pourra constater qu'il était difficile d'aller plus loin que ne le fait Th. Schieffer dans l'étude de la

chancellerie même, en raison du petit nombre et de l'incohérence chronologique des diplômes conservés, et compte tenu des pages spéciales consacrées à celle de Saint-Maurice d'Agaune, responsable d'une quarantaine des actes édités (p. 66-72); quant à l'étude des caractères externes et internes des diplômes royaux, inévitable dans les recueils de ce genre, la brièveté même qu'elle revêt ici (p. 73-87), dictée elle aussi par la modestie du matériel conservé, sera sans doute comptée comme un attrait supplémentaire du volume.

Pour nous, il nous suffira ici d'avoir fait sentir que, maintenant moins encore que jadis, il ne saurait être écrit d'histoire des pays compris entre Saône, Vosges et Jura aux IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles sans en considérer aussi, sinon d'abord, le rôle des souverains rodolphiens.

GÉRARD MOYSE, Besançon

Erich HOFFMANN, *Die heiligen Könige bei den Angelsachsen und den skandinavischen Völkern. Königsheiliger und Königshaus, Neumünster* (Karl Wachholtz Verlag) 1975, 238 S. (Quellen und Forschungen zur Geschichte Schleswig-Holsteins, Bd. 69).

Dans cette étude, M. H. se propose de reprendre, approfondir et décroiser un sujet sur lequel les chercheurs ont déjà passablement travaillé – la sainteté royale en Scandinavie médiévale – mais sans le mettre suffisamment en relation avec les traditions et expériences anglo-saxonnes ou continentales. En effet, contrairement à l'opinion communément reçue jusqu'à présent, les saints rois scandinaves ne dérivent pas seulement de s. Olaf de Norvège comme d'un type originel: Olaf lui-même, tout comme ses émules nordiques, s'enracine dans des modèles mis au point par les Anglo-Saxons, qui avaient eux-mêmes enrichi la tradition continentale de la sainteté royale. Plus encore, et c'est ce qui justifie les sous-titre de l'ouvrage, M. H. est d'avis que cette question ne peut se comprendre que par rapport aux préoccupations politiques des promoteurs du culte des différents souverains.

Le point d'observation de ce problème historique est situé au confluent de l'histoire littéraire, religieuse et politique. Le plan adopté est d'ordre géographique, pour suivre la diffusion dans l'espace du mouvement historique de la sainteté royale telle que l'ont successivement adoptée et adaptée les Anglo-Saxons, puis les Norvégiens et les Danois, enfin les Suédois. Les sources utilisées sont de nature très variée, allant des chroniques et biographies édifiantes jusqu'aux généalogies et aux sagas, en passant par les documents diplomatiques et archéologiques, et accessoirement par l'iconographie. L'étude couvre approximativement la période du VII<sup>e</sup> au début du XIV<sup>e</sup> s., sans que M. H. n'explique vraiment le choix de ce terminus *ad quem*.

Le royaume mérovingien avait connu une sainteté royale tantôt méritée par une conduite ascétique ou monastique (comme chez Gontran ou Sigebert III), tantôt acquise par une mort violente assimilée au martyre (comme chez Sigis-